



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DATE DE CONVOCATION

30 JUIN 2016

DATE D’AFFICHAGE

08 JUILLET 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	17
Présents	14
Votants	15

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 18 JUILLET 2016

L’an **deux mille seize** et le **quatre juillet** à **vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Patrice CHIFFOLOT, Maire**.

Etaient présents :

Mme Céline BISOTTI, M. Michel BOBIO, M. Sébastien COLAS, M. Laurent COQUELET, Mme Anne-Sylvie CUISINIER, Mme Valérie DECHAENE, Mme Martine DEMAURE, M. Joël ESTIVALET, Mme Maryline GIRAUDET, Mme Valérie LEVEQUE, M. Gérard NICOLAÏ, M. Julien SCHUNCK, Mme Isabelle TORRES.

Absents excusés :

Mme Agnès HUBLART (donne pouvoir à Mme Anne-Sylvie CUISINIER), M. Stéphane LELIEVRE, Mme Christelle ROLLAND.

A été nommé(e) secrétaire : M. Julien SCHUNCK

Approbation du compte rendu de la séance du 26/05/2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **EMET un avis favorable** à la fixation, à compter du 1^{er} janvier 2017, à **vingt-huit** le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes du VAL DE NORGE et de la Communauté de Communes de la PLAINE DES TILLES, réparti comme suit :

Nom de la Commune	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)
ARC-SUR-TILLE	5
VAROIS-ET-CHAIGNOT	4
COUTERNON	4
SAINT-JULIEN	3
RUFFEY-LES-ECHIREY	2
ASNIERES-LES-DIJON	2
BRETIGNY	1
NORGES-LA-VILLE	1
CLENAY	1
REMILLY-SUR-TILLE	1
BELLEFOND	1
ORGEUX	1
BROGNON	1
FLACEY	1
TOTAL	28

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention,

- **DECIDE** de lancer un appel à candidatures en vue du recrutement d'un maître d'œuvre pour la restructuration avec mise en accessibilité du bâtiment de la mairie à COUTERNON.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de lancer les travaux de mise en accessibilité des bâtiments du groupe scolaire et de la salle polyvalente.
- **ARRÊTE** comme suit, après consultation, les montants définitifs des différents devis :

	Groupe scolaire Montants HT Eligible DETR	Salle Polyvalente Montants HT Non éligible DETR	TOTAL/ DEVIS
TRENOIS DECAMPS	372,28 €	377,69 €	749,97 €
PAGOT SAVOIE	1 166,10 €	-	1 166,10 €
SIGNAUX GIROD	-	46,58 €	46,58 €
PACOTTE ET MIGNOTTE	3 548,14 €	-	3 548,14 €
TOTAL OPERATION	5 086,52 €	424,27 €	5 510,79 €

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des emplois permanents et d'ajuster les durées hebdomadaires de travail.

Monsieur Le Maire demande la reconduction des emplois non permanents suivants sur le fondement de l'article 3-3,1° en vue d'assurer, durant l'année scolaire 2016/2017, la surveillance et l'animation des services périscolaires ainsi que des Nouvelles Activités Périscolaires.

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,

- **DECIDE** d'adopter la proposition de modification des durées hebdomadaires de travail présentée par Monsieur Le Maire et modifie en conséquence le tableau des emplois permanents avec effet au 1er septembre 2016.
- **DECIDE** de reconduire un emploi non permanent (article 3-3,1°) en vue d'assurer la surveillance et l'animation des services périscolaires ainsi que des Nouvelles Activités Périscolaires durant l'année scolaire 2016/2017. Cet emploi, à pourvoir à compter du 1er septembre 2016, sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 309 à raison d'une durée hebdomadaire de 13,70ème.
- **PREVOIT** un emploi non permanent (article 3-3, 1°) de surveillant des services périscolaires et/ou d'intervenant NAP à pourvoir sur l'année scolaire 2016/2017. Cet emploi, à pourvoir à compter du 1er septembre 2016, à raison d'une durée de 4 heures hebdomadaires, pourra être occupé par un agent contractuel sur la base de l'indice majoré 309 ou par un vacataire.
- **DECIDE** de recourir à l'Association DOMICILE SERVICES en vue de la mise à disposition de deux personnes chargées de l'animation des NAP durant l'année scolaire 2016/2017 moyennant un coût horaire net de 23,57 €/animateur.
- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.
- **FIXE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public par le réseau de gaz naturel GrDF à 496 € pour l'année 2016.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer, par avenant N° 3, le renouvellement du bail de location de la parcelle cadastrée section D N° 493 conformément aux conditions précitées.
- **FIXE**, à compter du 9 février 2016, le montant de la location annuelle due par la Société ORANGE à 4 076 € nets, lequel montant sera augmenté chaque année de 1%.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Séance levée à 22 heures 45.

Fait à COUTERNON, le 8 juillet 2016

Le Maire,

Patrice CHIFFOLOT